

Résumé des mandats

**Du Congrès de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)
Tenu au Cégep de Saint-Laurent les 29 et 30 janvier 2005**

Mesures extraordinaires

1. De donner un droit de vote aux non-membres ayant un mandat d'assemblée générale de consulter leurs membres en assemblées générales ou en référendum sur la question de la grève ou s'étant prononcés en assemblée générale ou en référendum en faveur de la grève générale illimitée à l'hiver 2005. Ce droit de vote serait valable pour les points « revendications », « plan d'action » et « coordination de la grève » pour le Congrès des 28-29 et 30 janvier 2005.

2. Que les associations membres de la coalition assument le partage des coûts découlant des décisions prises en commun au prorata de leurs membres au sein de la coalition par le biais d'un fonds de grève dont la gestion sera déterminée par la coalition.

3. Que la coalition soit créée dès le Congrès des 28-29 et 30 janvier et qu'elle entre en fonction dès la tenue du prochain Congrès. Que les associations non-membres qui auront obtenu un mandat de grève en assemblée générale ou en référendum et ayant adopté les revendications suivantes : Que le gouvernement abolisse la réforme de l'Aide Financière aux Études; qu'il renonce à tout projet de décentralisation et d'arrimage au marché du réseau collégial, le tout dans une perspective de gratuité scolaire et d'éradication de l'endettement étudiant, aient un droit de vote, de proposition et d'appui dans la coalition à l'intérieur des structures de l'ASSÉ.

4. Que ce droit de vote, de proposition et d'appui porte sur les enjeux suivants :

- Mot d'ordre sur la grève
- Revendications
- Actions
- Matériel d'information
- Représentation médiatique
- Négociations
- Fonctionnement de la coalition
- Fonds de grève

5. Que les individus membres des associations de la coalition puissent être élus sur les Comités de travail en ayant un appui de leur Conseil régional ou en ayant un appui d'une instance de leur association locale.

Que les membres des associations incluses dans la coalition puissent être élus sur les Comités femmes et journal en ayant un appui d'une instance de leur association locale et d'une association membre de l'ASSÉ.

Version préliminaire

Pour les élections aux comités statutaires de l'ASSÉ, que les candidatures des membres soient traitées en priorité; que les non-membres obtiennent le droit de vote pour l'élection des candidatures de non-membres.

6. Que, sur les Comités de travail de l'ASSÉ, ainsi que sur le Comité femmes et le Comité journal, puisse être élu un nombre de 6 personnes au lieu de 3, pour la durée de la grève, selon les modalités définies.

7. Que cette coalition assure de mettre en pratique le principe de démocratie directe en garantissant qu'aucune proposition du gouvernement ne sera acceptée avant la consultation de toutes les assemblées générales des associations étudiantes en grève, que seul-e-s les délégué-e-s des associations en grève puissent négocier avec le gouvernement et que des négociations ne soient entamées qu'après la consultation de toutes ces associations et l'accord de la majorité au deux tiers (2/3).

Revendications

1. Que la plate-forme suivante soit proposée à la première instance de la coalition :

La coalition exige du gouvernement :

- Qu'il abolisse rétroactivement la dernière réforme de l'Aide Financière aux Études et retire la coupure de 103 millions;
- Qu'il reconnaisse l'autonomie des étudiantes et étudiants dès le départ du domicile familial;
- Que le gouvernement révise le système d'Aide Financière aux Études et bonifie le montant en bourse accordé aux familles monoparentales;
- Qu'il renonce au Remboursement Proportionnel au Revenu (RPR);
- Que la politique sur les frais de scolarité des étudiantes internationales et étudiants internationaux soit rigoureusement appliquée; et qu'en ce sens, soient condamnées les hausses unilatérales perpétrées par les universités McGill et Concordia.

De plus, considérant que le réseau collégial est lui aussi grandement menacé par les projets de décentralisation du gouvernement libéral, la coalition revendique du gouvernement :

- Qu'il renonce à tout projet de décentralisation et d'arrimage au marché du réseau collégial afin d'en garantir l'accessibilité et la qualité.

Ces revendications s'inscrivent dans la perspective d'obtenir une éducation gratuite et de qualité ainsi qu'un régime d'Aide Financière aux Études qui éliminerait l'endettement étudiant par la conversion des prêts en bourses et qui garantirait un niveau de vie au-dessus du seuil de la pauvreté à tous les étudiants et toutes les étudiantes, y compris les étudiantes internationales et étudiants internationaux.

La coalition se positionne contre le fait que les présentes revendications soient satisfaites au prix d'un dégel des frais de scolarité et de toute autre coupure dans les programmes sociaux.

Coordination de la campagne de grève

1. Que soit formé un comité qui aura à appeler et à organiser la première instance de la coalition. Que ce comité soit formé des membres du Conseil exécutif de l'ASSÉ et d'un nombre égal d'individus issus d'associations non-membres intéressés à travailler au sein de la coalition (Olivier Noël, François Laliberté-Auger, Anne-Marie Gallant et Mathieu Corbeil-Bussières).

2. Que les associations étudiantes étudient et amènent dans leurs assemblées générales la proposition suivante par rapport au fonctionnement de la coalition pour qu'elle soit adoptée au prochain Congrès : Que soit formé par la coalition de grève les comités suivants :

- Comité médias : Le Comité médias est composé de quatre personnes, paritaires membres et non-membres de l'ASSÉ, hommes et femmes, qui ont pour fonction de représenter la coalition auprès des médias, de s'assurer que la grève ait une bonne couverture médiatique et de faire des entrevues.
- Comité négociations : Le Comité négociations est composé de quatre personnes, paritaires membres et non-membres de l'ASSÉ, hommes et femmes, qui ont pour fonction de représenter la coalition auprès du gouvernement lorsque celui-ci désirera s'entretenir avec la coalition des associations en grève. En aucun cas ce comité peut officiellement accepter une offre du gouvernement sans que celle-ci soit préalablement approuvée par les assemblées générales des membres de la coalition.
- Comité logistique : Le Comité logistique est composé de six (6) personnes, paritaires membres et non-membres de l'ASSÉ, hommes et femmes, qui ont pour fonction de gérer le fonds de grève de la coalition, de convoquer les instances de celle-ci, de les préparer d'y amener des propositions.
- Comité de coordination : Coordonne l'ensemble des Comités de l'ASSÉ et ad hoc constitué du Conseil exécutif et d'autant de non-membres.

Que ces Comités soient formés d'un ou une membre du Conseil exécutif de l'ASSÉ élu-e par ses membres afin d'assurer une continuité dans le travail déjà amorcé par celui-ci pour la grève.

Qu'en tout temps, ces comités de la coalition ne puissent prendre des décisions allant à l'encontre des décisions de la coalition ainsi que des Statuts et règlements de l'ASSÉ.

Que ces comités soient redevables devant la coalition.

3. Sera comptée dans le plancher une association étudiante qui répond aux trois conditions suivantes :

Condition 1 : Revendications

L'association étudiante a minimalement adopté comme revendication l'abolition de la réforme de l'Aide financière aux études en assemblée générale ou en référendum.

Version préliminaire

Condition 2

2.1 : Mandat de principe de grève

L'association étudiante a adopté en assemblée générale ou en référendum de tenir dans les 3 jours ouvrables suivant l'atteinte du plancher une assemblée générale extraordinaire d'organisation pour déclencher la grève.

OU

2.2 : Mandat de grève

L'association étudiante est en grève.

Condition 3 : Plancher

L'association étudiante a adopté en assemblée générale ou en référendum un plancher de 7 associations étudiantes ou moins répondant à ces conditions.

4. Que les associations intrafacultaires universitaires soient comptées comme une association dans le plancher.

5. Que l'ASSÉ assume les dépenses d'ici à la 1^{ière} instance de la coalition et que soient soumises les dépenses ainsi effectuées à la coalition qui déterminera des modalités de compensation.

6. D'utiliser le nom « Coalition de l'ASSÉ Élargie (CASSÉÉ) » jusqu'à l'adoption par la coalition.

Plan d'action

1. D'inviter les associations étudiantes à tenir leurs assemblées générales de grève entre le 31 janvier et le 25 février 2005.

2. Que le Conseil exécutif diffuse un bilan de son travail à toutes les semaines, dans la mesure du possible, sur les listes Internet.

3. D'inviter les associations locales à faire un bilan de leurs activités dans la mesure du possible à chaque semaine.

4. Qu'il y ait un Congrès de la Coalition de l'ASSÉ Élargie (CASSÉÉ) le 26 février à Québec, dans la mesure du possible, afin de faire le point sur la campagne de grève et de planifier les semaines à venir.

5. Dans le cas où la grève générale illimitée serait déclenchée, qu'une manifestation nationale soit appelée 7 jours après. Dans le cas où le plancher ne serait pas atteint dans des délais raisonnables (à déterminer au Congrès de la Coalition de l'ASSÉ Élargie (CASSÉÉ) du 26 février 2005), qu'une manifestation soit organisée à date fixe. Que ces

Version préliminaire

manifestations soient tenues si possible de manière solidaire avec les syndiqué-e-s de la fonction publique et l'ensemble des mouvements sociaux.

6. Que ladite manifestation soit tenue à Sherbrooke.

7. Que soient incluses dans le plan d'action de l'ASSÉ les dates du 1^{er} mai, du 8 mars et du 15 mars 2005.

8. Que le Congrès mandate l'exécutif pour organiser une conférence de presse lundi le 31 janvier 2005 au Cégep de Saint-Laurent pour annoncer le début de la campagne de grève. Que les personnes présentes à cette conférence soient Xavier Lafrance, Anne-Marie Gallant et Jean-Philippe Thuot. Qu'elle soit appelée par le biais d'un communiqué diffusé sur CNW le dimanche 30 janvier au sortir du Congrès.

9. Qu'au prochain Congrès de la CASSÉÉ soient prises en considération, en vue d'un hypothétique remboursement, les dépenses occasionnées pour une éventuelle tournée nationale promouvant la grève générale illimitée.

10. Que le slogan de la campagne de grève soit : Prêt\$ pas prêt\$...j'y vais! Grève générale illimitée!

11. Que le Congrès encourage les assemblées générales locales d'envisager la possibilité d'une éventuelle contribution chiffrée au fonds de grève de la CASSÉÉ.

12. Que le site Internet et les listes de discussion de l'ASSÉ soient mis à la disposition de la Coalition de l'ASSÉ Élargie (CASSÉÉ) pour diffuser toute information relative à la campagne de grève. Qu'un mot d'ordre soit lancé dès demain, lundi le 31 janvier 2005, afin de diffuser cette proposition et d'encourager activement et fortement toutes les associations étudiantes à communiquer (par téléphone, par courriel ou par télécopieur) dans les plus brefs délais toute information nouvelle.

13. Que l'ASSÉ produise une affiche de grève incluant les revendications de base nécessaires à la participation à la CASSÉÉ ainsi que le slogan de campagne. Que, dans la mesure du possible, l'affiche soit imprimée sur du papier recyclé.

14. Que le Congrès entérine l'ébauche d'affiche et de collant présenté à celui-ci.